



UNSA-Infos - Numéro 454 - 19 janvier 2009

<http://www.unsa.org/>

Appel du 29 janvier 2009

Déclaration commune des organisations syndicales

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

Face à la situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'État.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

UNSA Infos n° 452 a publié l'intégralité de l'appel concernant les points suivants :

- 1 - Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique**
- 2 - Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités**
- 3 - Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.**
- 4 - Préserver et améliorer les garanties collectives**
- 5 - Réglementer la sphère financière internationale**

Lire le texte intégral : <http://www.unsa.org/?UNSA-Infos-no452.html>

Pour la région Ile de France

Une manifestation partira, à 14h30, de la place de la Bastille, pour se rendre à Saint Augustin via République.

Le rendez-vous UNSA est fixé, dès 13h30, place de la Bastille, angle rue de Lyon.

Le 29 janvier tout le monde sur le pont

Dans toute la France l'UNSA, avec ses syndicats et ses unions départementales, prépare activement la réussite de la journée d'actions interprofessionnelles du 29 janvier prochain.

L'UNSA a édité un tract et une affiche qui rappellent la nécessité d'agir pour défendre l'emploi, renforcer le rôle des élus du personnel contre les licenciements, demander l'arrêt des suppressions d'emplois publics, agir pour le maintien du pouvoir d'achat.

Dans de très nombreuses entreprises, nous diffusons notre tract et les unions départementales organisent aussi des diffusions publiques. Ces documents sont téléchargeables dans la boîte à outils de notre site www.unsa.org, vous pouvez aussi en disposer en prenant contact avec votre union départementale.

29 janvier, journée d'action interprofessionnelle et unitaire

Les retraités sont concernés

Les organisations syndicales de retraités, réunies le 14 janvier, ont lancé un appel pour que les retraités participent massivement aux manifestations organisées par l'ensemble des organisations syndicales le jeudi 29 janvier 2009.

Vous trouverez, ci-dessous, le texte de l'appel qui a été adressé également à la presse.

Dès réception de cet appel, prenez toutes les initiatives nécessaires, en liaisons avec les unions départementales UNSA, afin que la participation des retraités soit la plus importante possible.

Communiqué de presse commun du 14 janvier 2009

Les organisations syndicales de retraités s'inscrivent dans les déclarations communes de propositions et revendications des organisations syndicales pour l'action du 29 janvier 2009.

Comme les salariés, les retraités sont durement touchés par la crise qui met à mal la cohésion sociale et la solidarité. La revalorisation des retraites en 2008, largement insuffisante au regard de la simple augmentation des prix, va se coupler avec une nouvelle amputation, puisque l'augmentation de 2009 ne sera effective qu'au 1er avril, au lieu du 1er janvier.

Les retraités revendiquent, afin de compenser les retards accumulés depuis des années, une revalorisation supplémentaire des retraites au-delà de la stricte application de la loi et, surtout, un effet rétroactif au 1er janvier 2009.

Ce qui a été possible au 1er septembre 2008 avec une régularisation législative a posteriori doit l'être aussi pour le 1er janvier.

Comme les actifs, ils ont toutes les raisons de refuser d'être les victimes d'une situation dont ils ne sont pas responsables.

C'est pourquoi, les organisations syndicales de retraités CFTD, CFTC, CFE/CGC, CGT, FO, FGR-FP et UNSA appellent les retraités à se mobiliser en masse pour leur pouvoir d'achat, avec les salariés et les chômeurs, le 29 janvier 2009.

Défendre l'emploi, les salaires et les pensions, lutter contre la précarité et pour le maintien et le développement des services publics, c'est une exigence pour garantir un cadre collectif et solidaire à la protection sociale, nécessaire pour construire une société solidaire.

Elles rappellent que les retraités ne sont pas qu'un coût, qu'ils sont un des moteurs du développement économique de la société et, comme tels, revendiquent les moyens de vivre dignement pour être des citoyens à part entière.

La crise économique, l'assurance chômage et le financement des retraites

En ce début 2009, l'aggravation du ralentissement de la croissance économique de notre pays se confirme. Le nombre des chômeurs indemnisés devrait en conséquence continuer d'augmenter fortement dans les prochains mois, à l'image de ce qu'a enregistré l'Unedic en novembre dernier pour les seuls bénéficiaires du régime d'assurance chômage, dont les effectifs ont cru de 2,1% en un an.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé de surseoir à l'augmentation de 0,3 point de la cotisation patronale vieillesse, qui devait intervenir en contrepartie de la baisse de la cotisation Unedic que les partenaires sociaux envisagent, à ce jour, de différer, compte tenu de l'augmentation à venir du nombre des demandeurs d'emploi.

L'UNSA partage l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (7 janvier 2009), selon lequel cette décision « est de nature à dégrader les comptes du régime, dont le déficit était déjà prévu à 5,3 milliards en tenant compte de cette augmentation de la contribution patronale.

De même, l'UNSA approuve la CNAV, qui demande aux pouvoirs publics « le respect du tableau d'équilibre prévu par la loi ».

Pour l'UNSA, la position consistant à ne pas priver de ressources l'Unedic dans une période de montée du chômage n'est pas contestable, puisque répondant aux intérêts de celles et ceux qui vont avoir besoin des allocations de chômage pour vivre suite aux licenciements économiques qui s'annoncent.

Mais pour autant, l'UNSA déplore qu'en créant les conditions d'une aggravation du déficit de la CNAV, le gouvernement prenne le risque de fragiliser encore davantage nos régimes de retraite par répartition, tant financièrement que politiquement.

Bravo aux syndicats UNSA de la ville de Paris

Les syndicats UNSA de la ville de Paris enregistrent une progression de près de 4 points.

C'est le résultat d'un travail sérieux, patient, volontaire, au service des personnels.

Bravo encore à toute l'équipe UNSA pour ce beau résultat sur la deuxième entreprise de la capitale.

Pour les CAP CGT : 36,49% ; UNSA : 21,86% ; CFDT : 10,23% ; FO : 9,00% ; UCP : 8,60% ; CFTC : 6,66% ; SUPAP-FSU : 5,81% ; SUD : 0,82% ; CFE-CGC : 0,29% ; SNPTE 75/FA-FPT : 0,204%.

Pour les CCP CGT : 29,53% ; UNSA : 18,74% ; CFTC : 16,82% ; CFDT : 5,38% ; FO : 8,15% ; UCP : 5,12% ; SUPAP-FSU : 3,35% ; SUD : 2,876% ;

La Poste et la CDC : un destin lié !!

L'UNSA interpelle le Président de la République

Tout concourt à penser que c'est bien la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui va être choisie par l'Etat comme investisseur public chargé d'accompagner le développement de La Poste, y compris en contribuant à sa gouvernance comme l'envisage le rapport de la Commission Ailleret.

Les syndicats UNSA des deux entreprises publiques concernées, l'UNSA-Postes et l'UNSA CDC, ont pris acte de cette option politique. Elles s'en étonnent d'autant moins que les valeurs de ces deux entreprises sont les mêmes : leurs missions les portent naturellement à privilégier l'intérêt général et le service public. Pour La Poste, la CDC inscrira son intervention dans le cadre des règles et principes qui guident ses décisions quand il s'agit d'investissements nationaux.

La Poste et la CDC sont partenaires de longue date dans la distribution de la CNP Assurances et participent chacune pour leur part aux instances de Direction de cette société.

Pour l'UNSA CDC et l'UNSA-Postes, l'annonce de la participation de la CDC à l'augmentation du capital de La Poste est une réponse nécessaire apportée à la problématique à laquelle La Poste est confrontée.

L'UNSA CDC a toujours promu, en interne, l'idée d'une telle participation laquelle apparaît légitime eu égard aux activités d'intérêt général dont l'entreprise publique assure historiquement la prestation.

Quant à l'UNSA-Postes, parce qu'opposée à toute privatisation de La Poste depuis l'ouverture du débat en juillet 2008, elle a choisi d'être favorable à une augmentation de capital s'appuyant exclusivement sur des investisseurs publics, en faisant de la CDC son investisseur favori.

Prendre acte de la décision du Président de la République n'implique pas cependant pour les deux organisations syndicales de l'UNSA de lui délivrer un chèque en blanc.

Elles attendent pour définir définitivement leurs positions qu'il apporte des réponses aux questions qu'elles se posent :

- l'augmentation de capital sera-t-elle assortie de garanties légales accordées par l'Etat, tant à La Poste qu'à la CDC ?

- la Poste et ses filiales seront-elles contraintes de s'engager à inscrire leur développement dans un plan d'actions encadrées, programmé sur le long terme ?

- l'apport en fonds propres de la CDC sera-t-il effectué dans des conditions telles qu'il y ait des perspectives de retour financier comparables à celles attendues par un investisseur privé ?

L'UNSA-Postes et l'UNSA CDC resteront très attentives aux conditions de mise en oeuvre du processus législatif engagé.

L'UNSA Police continue dans l'UNSA

Le métier de policier est un métier atypique, difficile, compliqué et dangereux.

Dans le contexte actuel, les policiers ont besoin d'un syndicat responsable qui les défend au quotidien et qui fasse avancer vraiment leurs revendications. C'est ce qu'avait construit l'UNSA Police depuis de nombreuses années au sein de l'UNSA.

Aujourd'hui tout ceci est remis en cause par la volonté de quelques irresponsables, désireux de rejoindre d'autres organisations syndicales à l'idéologie très éloignée des valeurs d'autonomie et de responsabilité qui ont toujours prévalu au sein de l'UNSA et de l'UNSA Police.

Une mise en scène grossière de « congrès extraordinaire » ne rassemblant que les délégués favorables à ce projet vient d'avoir lieu, les opposants ayant été exclus antérieurement ou tout simplement pas invités. Ce congrès de Marseille a voté la désaffiliation de l'UNSA à l'unanimité.

Une fois de plus, l'intérêt de quelques-uns l'emporte sur l'intérêt collectif. Nous ne pouvons que dénoncer de telles dérives.

Un des corollaires de l'éclatement de l'UNSA Police sera à court terme l'affaiblissement du syndicalisme policier et de la défense des intérêts de nos collègues policiers et administratifs.

Forts de ce constat, des syndicalistes policiers profondément attachés aux valeurs républicaines d'un syndicalisme libre de tous liens idéologiques, ont décidé de continuer l'œuvre initiée par les fondateurs de la FASP et de l'UNSA Police qui après de nombreuses divisions avaient réussi à rassembler les policiers au sein de l'UNSA.

C'est pourquoi l'UNSA Police continuera à vivre dans l'UNSA.

Nous appelons tous les policiers et administratifs du ministère de l'Intérieur à nous rejoindre afin de poursuivre ensemble un militantisme au seul service de ses mandants.

Face à l'aggravation de la crise, la BCE baisse son taux directeur de 0,5%

L'UNSA approuve la décision de la Banque centrale européenne (BCE) d'abaisser d'un demi point son principal taux d'intérêt directeur qui est ramené à 2%. Celui-ci est revenu à son plancher historique. Depuis le 8 août dernier, la BCE a réduit ce taux de 2,25%. Elle répond ainsi à la situation très dégradée de l'économie de la zone euro et aux très mauvaises prévisions.

Cette décision positive doit s'accompagner de la poursuite voire du renforcement de l'initiative commune de relance de l'économie. La baisse des taux ne doit pas être interprétée comme le signal d'un retour sans frein à une économie fondée sur l'endettement et la spéculation. L'UNSA insiste sur l'urgence de renforcer la réglementation des opérations financières.

Après une baisse de 0,2% du PIB au second trimestre 2008, la zone euro enregistre un nouveau recul de même ampleur au troisième trimestre. La zone euro est donc entrée en récession. La production industrielle a reculé de 1,6% en novembre par rapport à octobre 2008, mois durant lequel la production avait déjà diminué de 1,6%. Sur un an, la production industrielle a baissé de 7,7% dans la zone euro. Le chômage continue d'augmenter pour atteindre 7,8% au mois de novembre contre 7,2% un an auparavant.

D'après la Commission européenne, le moral des consommateurs et des entrepreneurs serait au plus bas depuis la création de ces enquêtes en janvier 1985.

La décision de la BCE tient compte de la poursuite de l'atténuation des tensions inflationnistes. Le taux d'inflation annuel de la zone euro est retombé à 1,6% au mois de décembre, bien loin du pic de 4% observé mi-2008, donc à un niveau inférieur aux 2% exigé par la BCE.

Celle-ci estime que les perspectives économiques restent entourées d'un degré d'incertitude exceptionnellement élevé et que, dans l'ensemble, les risques pesant sur la croissance économique demeurent nettement orientés à la baisse. Le Président de la BCE considère qu'il existe encore des marges de manœuvres pour une nouvelle baisse des taux et a donné « rendez-vous » au mois de mars.

L'UNSA soutient la campagne syndicale internationale contre la crise

L'UNSA soutient l'action conduite par la Confédération syndicale internationale (CSI) auprès du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, en faveur de l'adoption de nouvelles mesures contre la récession et d'une réglementation efficace garantissant la stabilité économique mondiale. L'intervention des gouvernements et des institutions financières internationales visant la promotion de l'emploi décent est essentielle pour répondre à la menace d'une crise imminente de l'emploi ainsi que pour jeter les bases de la relance économique. Face aux répercussions de la crise économique mondiale que les pays en développement et en transition commencent nettement à ressentir, il est impératif que le FMI et la Banque mondiale abandonnent les politiques erronées du passé et concentrent leurs efforts au maintien et à la création d'emplois.

Ainsi, la CSI milite pour un programme de relance et de réforme basé sur la « Déclaration de Washington* » présentée lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du G20, réunie dans la ville du même nom le 15 novembre 2008. Ce programme insiste sur le fait que les gouvernements doivent être prêts à procéder à de nouvelles réductions coordonnées des taux d'intérêt et à accorder la priorité à l'investissement dans les infrastructures, l'éducation et la santé, pour stimuler la demande et renforcer les services publics. Ceci devra s'accompagner de mesures fiscales et budgétaires visant à soutenir le pouvoir d'achat des salariés à moyens et à faibles revenus, ainsi que des mesures concrètes favorisant l'investissement dans les produits et les services verts, afin de répondre aux défis du changement climatique.

Le mouvement syndical revendique d'être présent à la table des négociations dans le cadre d'un processus de re-réglementation des marchés financiers qui accorde la priorité absolue à l'économie réelle sur les intérêts des spéculateurs financiers, et d'une nouvelle gouvernance mondiale.

Le mouvement syndical exhorte la Banque mondiale à agir afin d'empêcher les famines dont ont souffert récemment les populations des pays pauvres et à mettre un terme à la promotion de la déréglementation tous azimut des marchés du travail.

L'UNSA participera à la nouvelle mobilisation globale organisée à l'occasion du Second Sommet sur la crise du G20 qui se tiendra à Londres le 2 avril prochain.

* Voir UNSA Magazine n°111